

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE – Réussite Educative** : Protocole du Programme de Réussite Educative de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Sylvain LAIGNEL

NOTE DE SYNTHÈSE

Auparavant porté par un Groupement d'Intérêt Public, le Programme de Réussite Educative (PRE) est aujourd'hui porté en direct par Vienne Condrieu Agglomération, portage approuvé au conseil communautaire de ViennAgglo par délibération le 14 décembre 2017. Celui-ci a été effectif le 30 décembre 2017.

Suite à ce changement un protocole a été rédigé avec l'ensemble des partenaires du Programme de Réussite Educative pour définir les principes et le fonctionnement de ce programme. Il réaffirme que l'objectif du PRE est de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Ainsi, le PRE a pour vocation de mettre en œuvre des parcours personnalisés de réussite éducative dont les objectifs sont proposés par une équipe pluridisciplinaire de soutien et validés par les parents.

En tant que dispositif de la politique de la ville, il s'adresse prioritairement aux enfants et aux adolescents résidants sur les quartiers politique de la ville de l'Agglomération. A la demande des communes de Vienne Condrieu Agglomération, le PRE peut être amené à intervenir en dehors de ces territoires, pour cela un financement de la commune concernée est nécessaire.

Le Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant préside le comité de pilotage composé de représentants de l'Etat (Sous-Préfecture, Education nationale et Agence régionale de santé), de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la CAF de l'Isère, du Département de l'Isère, de l'agglomération, des communes de Vienne, Chasse sur Rhône et Pont-Evêque et des autres communes de l'Agglomération.

La durée du protocole s'aligne sur celle du Contrat de ville.

Un bilan qualitatif et quantitatif de l'année n du PRE est présenté au comité de pilotage de l'année n+1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Emploi-Insertion, Réussite Educative du 13 juin 2019,

VU le comité de pilotage Réussite Educative du 13 juin 2019.

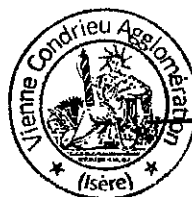
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le protocole du Programme de Réussite Educative de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

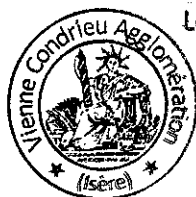
Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat